

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 7 avril 2025

Convocation adressée le 31 mars 2025

Délibération publiée le

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2025 à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué le 31 mars 2025 Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Florence VERNEY-CARRON, Richard MARION, Corinne SUBAI, Yves BEN ITAH, Luc SEGUIN

Absents : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration :

Cédric VAN STYVENDAEL pouvoir à Audrey HENOCQUE

Tristan DEBRAY pouvoir à Stéphanie LEGER

Nadine GEORGEL pouvoir à Patrick ODIARD

Secrétaire de séance : Corinne SUBAI

2025-09

Tarifs et redevances de l'année scolaire 2025/2026

Vu l'arrêté n°PREF-DLPAD-2016-02-26-42 du 26 février 2016, article 5.3.1,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs et redevances annexés applicables à compter de l'année scolaire 2025/2026,
- **DECIDE** que les élèves intégrant le conservatoire à partir du 1^{er} décembre de l'année scolaire en cours bénéficieront d'une proratisation par 1/10 du calcul de leur droits d'inscription, tout mois commencé étant néanmoins intégralement dû,
- **AUTORISE** le Président à statuer sur les demandes de changements de tarifs en cours d'année en cas de changements exceptionnels de situation,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour accorder les exonérations n'entrant pas dans le champ précédent et dont la valorisation est inférieure à 3 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer par arrêté les tarifs des activités ponctuelles (stages, ateliers, activités pédagogiques, concerts et animations diverses ...) organisées au cours de l'année scolaire et ne figurant pas dans les tarifs précédemment votés, dans la limite de 500 € par type d'activité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer par arrêté les tarifs des divers produits (boissons, produits alimentaires, affiches, partitions, programmes et produits dérivés) nécessaires à la mise en place d'une manifestation organisée par le conservatoire, dans la limite de 200 € par produit ;

Le Président,

Patrick ODIARD



I. DROITS D'INSCRIPTION

Annexe délibération 2025-09 Grille tarifaire et redevances 2025/2026

Année scolaire 2025/2026	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	TARIF 6	TARIF 7	TARIF 8
Le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence. Pour le calcul des droits d'inscription de l'année scolaire 2025/2026, l'avis d'imposition français de 2025 (revenu 2024) doit être impérativement communiqué avant le 01/01/2025. A défaut de communication de cet avis, le tarif correspondant à la tranche la plus haute sera appliqué.	Cycle découverte Parcours jeunes créateurs Pratique instrumentale continue renforcée	Cycles 1 Instruments / danse / théâtre / jeunes chanteurs Cursus accompagnement de musiques actuelles Pratique instrumentale ou vocale amateur Pratiques continuées danse (post diplôme) Accueil débutant	Cycles 2 Instruments / danse / théâtre / jeunes chanteurs Cycles 2 personnalisés	Cycle 3 instruments / danse / théâtre / jeunes chanteurs / cursus composition, écriture, culture musicale Cycles 1, 2 et 3 du cursus d'accompagnement piano et du cursus de chant lyrique Cursus composition, écriture, culture musicale tous niveaux Cursus licence/université Lyon 2	CPES toutes disciplines et toutes spécialités	Pratique continuée simple Pratique collective facultative pour les CHAM et CHAD Parcours culture amateur Dominante secondaire culture pour les élèves et étudiants déjà inscrits dans une AICO Inscrits dans une dominante en tarif 4 Personnel du CRR (modalités à préciser)	Étudiants inscrits dans le cadre de la formation continue	CHAM – CHAD – \$2TMD participants au dispositif DEMOS dans le cadre de la convention CRR/ONL étudiants issus d'un établissement étranger en partenariat avec le CRR et effectuant 1 ou 2 semestres au CRR (les étudiants payent leur droit d'inscription dans leur établissement d'origine)
Tranche A QF < 150	≤ 92 €	≤ 106 €	≤ 120 €	≤ 146 €	≤ 176 €	≤ 62 €		
Tranche B 150,01 ≤ QF < 300	≤ 126 €	≤ 145 €	≤ 165 €	≤ 201 €	≤ 242 €	≤ 85 €		
Tranche C 300,01 ≤ QF < 800	≤ 295 €	≤ 376 €	≤ 470 €	≤ 621 €	≤ 747 €	≤ 229 €		
Tranche D 800,01 ≤ QF < 1500	≤ 370 €	≤ 498 €	≤ 622 €	≤ 786 €	≤ 946 €	≤ 304 €		
Tranche E 1500,01 ≤ QF < 2500	≤ 536 €	≤ 803 €	≤ 1 003 €	≤ 1 155 €	≤ 1 390 €	≤ 422 €		
Tranche F 2500,01 ≤ QF < 3000	≤ 551 €	≤ 826 €	≤ 1 033 €	≤ 1 184 €	≤ 1 425 €	≤ 440 €		
Tranche G QF ≥ 3000,01	551 €	827 €	1 033 €	1 184 €	1 425 €	440 €	2 492 €	Exonération

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 09/04/25

Recevoir l'avis

ID : 069-256901398-20250407-2025_09-DE

- Majoration de 20% pour les résidents « Hors Métropole » applicables sur l'ensemble des tarifs ci-dessus, à l'exception du tarif 5 et des porteurs de « carte mobilité inclusion » en cours de validité.
- Frais de dossier par inscription et par dominante compris dans les droits d'inscription pour les tarifs 1 à 7 : 45 €.
- Pour le tarif 8 exonéré de droits d'inscription, ces frais de dossier de 45 € seront appliqués par inscription.
- Frais de majoration pour inscription ou réinscription tardive : 50 €.
- Les droits d'inscription ci-dessus donnent droit à une carte élève et à une carte d'accès aux services de la médiathèque. En cas de perte d'une carte, la délivrance d'une nouvelle carte sera facturée 5 €.

II. LOCATIONS D'INSTRUMENTS

Année scolaire 2025/2026	TARIF MENSUEL
Location d'un instrument pour un élève inscrit au CRR	34 €

- La location d'un instrument est encadrée par la signature d'un contrat entre l'utilisateur et le CRR, et est limitée à une durée maximale de 2 ans, sauf disponibilité de l'instrument.
- En cas de dégradation ou de vol d'un instrument ou d'un matériel, loué ou mis à disposition à titre gracieux, il y a la négligence du bénéficiaire ou à une mauvaise utilisation du matériel, la franchise appliquée par l'assureur sera facturée au redevable.

III. MISE A DISPOSITION DE SALLES

1. Redevance d'occupation 2025/2026

Pour les occupations ponctuelles :

	Redevance d'occupation 2025/2026
Salle Debussy	130 €/h Plafonnée à 907 €/ jour
Grandes salles pouvant recevoir du public : Berlioz, Ninon Vallin, Conférences, Chœurs, réfectoire, médiathèque	79 €/h plafonnée à 550 € par jour
Salles ou studios avec piano à queue	26 €/h plafonnée à 153 € par jour
Autres salles et studios	20 €/h plafonnée à 122 € par jour
Studio de danse n°1	130 €/h plafonnée à 907 €/jour
Studios de danse 2, 3 et 4	79 €/h plafonnée à 550 €/jour

Pour les occupations régulières :

	Redevance d'occupation 2025/2026
Salles Berlioz, Ninon Vallin, Chœurs, conférences, B16	400€/an pour un créneau de 2 heures hebdomadaires
Autres salles	200€/an pour un créneau de 2 heures hebdomadaires

Pour l'ensemble des occupations :

- Une redevance majorée de 100% pour les structures s'inscrivant dans le champ concurrentiel et commercial ;
- Des frais supplémentaires de gardiennage, de présence d'un agent SSIAP 1 obligatoire en cas d'accueil de public, de nettoyage des locaux générés par ces occupations ainsi que les éventuels accords de piano restent à la charge des occupants, que la mise à disposition soit consentie à titre gracieux ou pas.
- Le cas échéant, la prestation d'un technicien du CRR sera facturée 100 € par service de 4 heures.

2. Conditions d'exonérations

Bénéficient d'une mise à disposition gratuite d'une salle, une fois par an, les associations musicales lyonnaises de musiciens amateurs, notamment AMA Lyon et Pianothé, afin de soutenir la pratique amateur, ainsi que les écoles signataires de la charte de l'enseignement musical à Lyon et les établissements issus du réseau de l'enseignement artistique, dans la limite des disponibilités, étant entendu que les manifestations accueillies dans ce cadre seront gratuites et accessibles à un large public, y compris les usagers du conservatoire.

Sont exonérées les associations et structures mettant en œuvre des partenariats artistiques et pédagogiques ou des opérations de mécénat avec le CRR de Lyon, uniquement pour les actions relatives à ces partenariats.

Il est également proposé d'inscrire un tarif préférentiel de 10 €/demi-journée pour les activités des professeurs en activité au CRR sous réserve d'une priorité aux usagers et aux locations payantes.

Toute autre demande d'exonération sera soumise à l'approbation du comité syndical. Toutefois, lorsque les sommes en jeu sont inférieures à 3 000 €, le président pourra prendre des décisions d'exonération par délégation du comité syndical.

IV. MEDIATHEQUE

1. Frais d'inscription pour l'année scolaire 2025/2026

- Tarif public d'inscription : 30 €
- Parents, anciens élèves et personnel du conservatoire et étudiants extérieurs : 20 €
- Exonération :

- * Elèves et étudiants du CRR
- * Etudiants du CNSMD de Lyon (dans le cadre de la convention de partenariat et du principe de réciprocité entre les deux bibliothèques)
- * Elèves des écoles de musique signataires de la charte de l'enseignement musical à Lyon
- * Etudiants inscrits dans le département de musicologie-musique de l'université Lyon 2 (dans le cadre de la convention de partenariat)
- * Agents en activité du CRR.

2. Pénalités de retard pour le retour des documents empruntés : 0,30 € par document et par jour de retard

- Les pénalités de retard ne peuvent pas excéder 5 € par document.
- En cas de non restitution du document suite aux procédures de rappel une somme forfaitaire de 50 € par document à laquelle s'ajoutent les 5 € de pénalité sera exigée

3. Perte de la carte de bibliothèque ou de la carte d'élève : 5 €

4. Frais de copie des documents : 0,40 € par page

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 09/04/25



ID : 069-256901398-20250407-2025_09-DE